

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur : Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste : Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

8 Mars 1882.

LA CHAMBRE.

Paris, 7 mars.

M. l'Evêque d'Angers a combattu aujourd'hui avec une grande énergie et un rare bonheur d'expressions la prise en considération de la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat. Nous n'avons pas besoin de dire que la Chambre a fait son possible pour étouffer la voix de l'éminent prélat. Ricanements, interruptions violentes, oh ! oh ! ironiques, mouvements de pieds ; bref, toutes les niches des potaches en goguettes ont été employées par ces farouches défenseurs de la liberté de parole.

L'Evêque d'Angers n'en a pas moins fait pleine justice et du texte de la proposition et des considérants enfilés dont l'avait ornée dans son rapport le pasteur protestant Jules Steeg. Il a démontré l'indignité, l'immoralité, l'inconstitutionnalité de la proposition. Il a sommé le gouvernement de s'opposer à cette prise en considération d'une manœuvre haineuse, déloyale, entreprise par une poignée de sectaires contre l'immense majorité catholique du pays. L'orateur a discuté avec une admirable netteté juridique en s'adressant à ce gouvernement, qui restait honteux et piteux à son banc, l'illégalité de la proposition. Puis, se tournant vers les députés :

« Vous avez le droit, a-t-il dit, de proposer une résolution tendant à inviter le gouvernement à négocier à nouveau sur la question du Concordat, mais vous ne pouvez déposer aucune proposition qui empiète sur le droit de négociations du gouvernement.

« Le Concordat abrogé, tous les articles deviennent caducs. Ainsi, à partir du premier janvier prochain, plus une église ne sera laissée à la disposition du culte ; 35 millions de catholiques seront privés du service religieux et 40,000 prêtres se trouve-

raient sans prébendes, sans indemnité, sans domicile, à la merci de la charité publique. La suppression notamment de l'article 15 remettrait en question l'acquisition des biens ecclésiastiques. »

Les murmures, les rires indécents de la gauche se sont donnés large carrière.

« Vous prouvez que vous avez un parti pris, » riposte l'orateur.

« Oui ! oui ! » répondent naïvement les Lockroy et les Bert.

« J'en prends acte, » dit M. Freppel.

Puis, dans une vigoureuse et éloquente péroraison, l'orateur montre qu'en France, après les revers de 1870, au lieu de faire, comme tous les peuples vaincus, l'union de la nation, on semble n'avoir en vue que de diviser les esprits, d'irriter les cœurs, de séparer la France en deux camps, de mettre en péril l'unité morale de la patrie.

Ce très-bon, très-énergique et très-substantiel discours, assurément l'un des meilleurs que le vaillant Evêque d'Angers ait prononcés à la Chambre, a été accueilli à droite par les plus chaleureux applaudissements, à gauche par les hurlements les plus écœurants. A droite comme à gauche, on a fait honneur à M. Freppel.

M. Boysset lui succède à la tribune, mais ne répond à aucun argument et ne parle que de l'infaillibilité du Pape.

D'après lui, les gouvernements qui se succèdent ne sauraient être considérés comme absolument solidaires les uns des autres ; que la République de 1881 s'inspire d'autres principes que la politique du premier Consul ; qu'enfin le Pape, en publiant l'encyclique et proclamant son infaillibilité, a pris lui-même l'initiative de rompre le Concordat. (Murmures à droite.)

Le président dit que l'orateur est parfaitement en droit de soutenir cette thèse.

M. de Freycinet, président du conseil, déclare qu'il voit dans la proposition l'occasion d'étudier l'immense question du régime qui doit régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat. C'est pourquoi, tout en se réservant de combattre le fond de la proposition et de maintenir actuellement le Concordat, le

gouvernement appuie la prise en considération.

M. Cunéo d'Ornano fait remarquer que le gouvernement avait un bon moyen de repousser le projet et de faire cesser l'agitation religieuse.

Il revient sur un argument de M. Freppel et dit qu'on ne peut même pas aborder par une prise en considération une question qui ne peut pas être discutée sans l'accord des deux contractants.

M. de Freycinet, qui est obligé de venir à la tribune par suite des cris de la droite, dit qu'on ne peut pas repousser sans débat une proposition signée par cent députés.

M. Steeg, rapporteur, parle dans le même sens et soulève un orage en injurant la cour de Rome.

M. Paul de Cassagnac, qui appelle M. Steeg renégat, est rappelé à l'ordre.

On passe au vote, et, par 343 voix contre 139 sur 482 votants, la prise en considération de cette proposition, déclarée défecueuse, délicate et dangereuse par le gouvernement lui-même, a été prise en considération avec l'appui de ce gouvernement. Et nunc erudimini.

Une commission de 22 membres sera nommée dans les bureaux pour étudier cette proposition, et, sur la demande du citoyen Paul Bert, toutes les propositions présentes ou à venir qui pourront être dirigées contre les catholiques seront renvoyées à cette commission.

Chronique générale.

On est très-préoccupé dans la sphère gouvernementale, écrit-on de Paris, du développement progressif que prennent les tendances socialistes. Ce mouvement, moins apparent dans les corporations et syndicats ouvriers que dans les centres industriels où se produisent les grèves, prend toutefois des proportions menaçantes pour un prochain avenir. Je tiens, de source certaine,

qu'on est très-inquiet dans l'entourage de M. Grévy et dans les milieux ministériels.

Des rapports de la préfecture de police font craindre que cette année, plus que jamais, la célébration de l'anniversaire de la Commune ne donne lieu à des incidents scandaleux.

Le gouvernement, toujours indécis, ne paraît pas disposé à prendre des mesures pour prévenir les manifestations.

Ce n'est pas la théorie du « laissez-faire » qui domine dans les conseils ministériels, c'est la peur de mécontenter tel ou tel groupe parlementaire !

PROPOSITION MÉZIÈRES.

Voici la proposition que M. Mézières oppose à la proposition de M. Marcou :

« Art. 1^{er}. — Les élèves des établissements universitaires qui auront suivi pendant quatre années les cours de ces établissements, et qui, à partir de la quatrième inclusive, auront satisfait aux examens de passage d'une classe à l'autre, recevront un certificat d'études qui les dispensera des épreuves écrites de la première partie du baccalauréat ès-lettres.

» Art. 2. — Les élèves des établissements universitaires qui auront suivi, pendant cinq années, les cours de ces établissements et qui, à partir de la quatrième inclusive, auront satisfait aux examens de passage d'une classe à l'autre et à un examen spécial de sortie, recevront un certificat d'études qui les dispensera des épreuves écrites de la seconde partie du baccalauréat ès-lettres ou des épreuves écrites du baccalauréat ès-sciences.

» Art. 3. — Ils subiront, comme tous les autres candidats, les épreuves orales de ces divers examens.

» Art. 4. — Pour la délivrance de ce certificat d'études, pourront être assimilés aux établissements universitaires les établissements secondaires privés qui en feront la demande à M. le ministre de l'instruction publique, à condition que tous les professeurs des classes où se passeront les ex-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXXV

VA TE FAIRE PENSER AILLEURS.

(Suite.)

— Une mauvaise tentation pourrait vous passer par la tête ! poursuivait le docteur en regardant l'argenterie. Manuel, allez, s'il vous plaît, fermer à double tour la porte de l'escalier de service.

En même temps, il ferma celle de la salle à manger, et se retournant superbe comme Jupiter tonnant :

— Otez le couvert ! lavez la vaisselle ! Faites le lit de votre maître, balayez, frottez, et dépêchez-vous !

— Oui, monsieur le docteur, disait avec effroi le triste Fiferlin.

— Savez-vous lire, écrire et compter ?

— Oui, monsieur le docteur.

— Vous allez me faire vos comptes par écrit, et je les contrôlerai, moi !... Il faut que tout y soit, entendez-vous ?... Cave, linge, effets, tous les gaspillages ?... Si je m'aperçois du moindre oubli, vous coucherez en prison ce soir !

Fiferlin, sans être un Barème, sentait que ses gages allaient être réduits à moins que rien, tandis que Manuel, acculé dans une impasse, avait son ridicule embarras à Honoré Vaurant, qui lui répondait avec un sourire :

— Ne déplacez plus ! ne vendez ni argenterie ni bijoux, prenez votre temps ! Toute ma bourse est à votre disposition, et je suis en fonds, grâce à ma mère, qui m'a chargé de sommes fort rondes.

Le docteur, en ayant fini avec Fiferlin, prit Manuel à part :

— M. Vaurant peut-il tout entendre ? demandait-il.

— Oui, tout ! absolument tout !

— Au fumoir, messieurs !

Et une fois là, la porte fermée :

— Que diable ! mon cher Manuel, reprit le docteur, en vous bornant à renvoyer ce pauvre garçon, vous feriez une action détestable. Quand vous l'avez pris chez vous, il n'avait jamais songé à mal ; vous lui avez donné le joli exemple de ne pas travailler, de ne vivre que pour le plaisir et de gobeletter en joyeuse compagnie. Vous l'avez conduit à se modeler sur vous, et vous lui en avez fourni l'occasion en le laissant ici à ne rien faire.

S'il a glissé sur la pente des tentations, à qui la faute ? Et vous seriez repréhensible en le jetant sur le pavé selon la commode formule : « Va te faire pendre ailleurs !... »

Manuel était crispé. Delcambre, qui s'en apercevait fort bien, ne démordit pourtant pas de son dire qu'après s'être écrié :

— Réformez donc une société ! conjurez les dangers qui nous entourent avec des préceptes pareils ! Ne nous entraînez pas ! Soyons sans pitié les uns pour les autres ! Votre « va te faire pendre ailleurs » est tout simplement la maxime de la paresse, de l'égoïsme, de l'absence de charité. Parlons de vous, maintenant ! Pour que vous soyez ici, au lieu d'être à Soreillac ou à Vervaines, il faut quelque chose de bien grave ?

— Ma situation est grave, en effet, répondit Manuel avec une sorte de répugnance.

— J'accepte sans réserves, dit le docteur d'un ton chaleureux, la mission de vous aider, de vous guider ; je me déclare prêt à vous servir de mon mieux, mais avant tout il faut que je sois au courant des choses. Je vous écoute.

La vaste tabatière fit son office.

Et quand Manuel eut tout raconté, après une copieuse prise lentement savourée :

— Je suis très-content de vous, mon cher Manuel, dit le docteur. Le travail ne vous effraie pas, vous ne regrettez que votre mariage rompu ; eh bien ! franchement, votre seul grand chagrin n'a pas de raison d'être !

— Que voulez-vous dire, docteur ?

— Je dis que vous épouserez M^{lle} Laure, parce

qu'elle vous aime et que vous l'aimez !

— Comme vous affirmez cela ! s'écria Manuel, osant à peine en croire ses oreilles.

— Quoi ! Du Hêtre vous auriez donné sa fille quand vous n'étiez qu'un inutile, un oisif, un triste sujet, ne sachant que gaspiller ; et il vous la refuserait quand vous serez un homme laborieux, sage, prudent, sachant agir !... Ah ! mon ami, vous faites injure à son bon sens !... L'unique question, par conséquent, est de se mettre à l'ouvrage.

— Je ne demande que cela ! dit Manuel avec chaleur.

— Du Hêtre vous a donné les meilleures lettres d'introduction et je suis ici. Vous n'êtes donc pas abandonné comme le serait ce malheureux Fiferlin dont vous feriez un filon en le jetant sur le pavé. Mais, attention ! point de pas de clerc ! ma vieille expérience ne vous sera pas inutile.

Malgré le parallèle que le malicieux docteur ne cessait d'établir entre son groom et lui, lui Manuel de Sardagne, malgré les parenthèses incisives mêlées aux plus affectueux encouragements, il n'y avait qu'une réponse à faire :

— Je compte beaucoup sur votre expérience et vous demande vos excellents conseils comme une faveur.

— Je connais votre écriture. Par bonheur, elle est bonne. Qu'avez-vous étudié spécialement ?

— Mais... depuis le collège, rien !...

Plusieurs personnes du bourg en ont été témoins. Une femme assure même qu'à un moment donné, Devault a mis bas son parapluie devant les petites filles.

On se demande comment l'autorité de l'endroit a laissé des outrages de cette nature se prolonger de la sorte.

(Courrier d'Angers.)

Durtal. — On écrit de cette commune au Journal de Maine-et-Loire :

PREUVE DE LA SOUSTRACTION PAR UN PARAPLUIE.

Il ne s'agit pas d'être mathématicien consommé pour résoudre le problème, posé ci-dessous :

Prenez une certaine quantité de pois, mettez-les dans un parapluie, vous obtiendrez une somme qui renfermera des pois et un parapluie. Otez ensuite les pois de cette somme, vous aurez pour reste le parapluie, comme on va le voir dans le cas suivant :

Une brave femme de campagne, étant au marché de Durtal, s'arrêta devant la boutique d'une marchande grainetière, et, soudain, ses yeux se fixèrent sur des pois qui lui paraissaient admirables; notre ménagère se mit à les palper et à en discuter le prix avec la marchande; mais cette dernière, très-occupée à répondre à d'autres personnes, ne voyait pas ses pois s'engouffrer dans les profondeurs du parapluie, demi ouvert, de celle qui les marchandait; enfin le parapluie fut entièrement fermé par sa propriétaire, quand celle-ci crut qu'il contenait assez de ces beaux pois dont elle voyait déjà les fleurs s'épanouir dans son jardin et leur produit se promener dans sa marmite.

Comme ordinairement les femmes ne s'occupent pas de météorologie, elle n'avait sans doute pas consulté, avant de venir au marché, l'Almanach de Mathieu de la Drôme ni les prédictions de Nick; elle ne voyait pas les gros nuages qui montaient à l'horizon et allaient se condenser. A l'instant même, la pluie se mit à tomber abondamment. Alors instinctivement, sans penser au trésor que renfermait son parapluie, elle l'éleva et l'ouvrit. Oh! malheur! les pois lui tombent dru comme grêle sur la tête, et les spectateurs de ce phénomène de rire aux éclats et de dire: « Mais c'est la manne qui tombe du ciel! » Et la marchande, les yeux à faire reculer quatre soldats de première classe et un caporal: « Il s'agit bien de manne, s'écrie-t-elle. Vous ne voyez donc pas que ce sont mes pois que cette drôlesse m'a soustraits? C'est son larcin qui lui retombe sur la tête. »

La pauvre victime de son propre escamotage jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendrait plus; quand même les cataractes du ciel devraient fondre sur elle, elle n'ouvrirait pas son parapluie quand il contiendrait des pois.

Enfin, pour terminer, voilà donc la preuve de la soustraction par un parapluie.

Les mendiants républicains.

Le XIX^e Siècle révèle un fait prodigieux. C'est de la fameuse histoire des soi-disant victimes du Deux Décembre qu'il s'agit. Les gens qui tendent la main pour avoir leur part des six millions de pensions votés en juillet dernier sont plus nombreux qu'on ne l'aurait pu prévoir, mais surtout il y en a qui se présentent, sur lesquels vraiment on ne comptait pas. Voici ce que dit notre confrère :

« On nous cite (et ces noms sont bien connus à la Chambre) des députés qui, profitant de ce qu'ils appartiennent à la catégorie des victimes, se sont fait proposer pour des pensions de 4,200 fr. »

Parmi ces noms, on ne s'étonnera point, dit le Journal d'Indre-et-Loire, de trouver celui de M. Armand Rivière, maire de Tours.

On s'en va criant sur les toits que le sort des braves et stoïques citoyens qui ont souffert pour la révolution, pour la République et pour le désordre en 1854, est pitoyable et digne d'intérêt! On se répand en tableaux touchants sur les désolations endurées, sur les misères silencieuses et dignes! On fait le portrait de vieux paysans, d'ouvriers à la longue barbe grise, qui attendent, depuis trente ans, la bouchée de pain que l'Empereur leur aurait méchamment retirée! — Curieuse indignation et étrange charité!...

Les ouvriers et les paysans, pour lesquels on a déclaré qu'une réparation pécuniaire était indispensable, les indigents en faveur desquels on a voté des millions à pleines

main, il paraît que ce sont avant tout... des députés.

C'est pour l'exemple, dit-on, c'est pour le principe. Eh bien! ils sont jolis, les principes républicains, et positivement ils sont dignes d'être suivis les exemples qu'on donne en République!

Le XIX^e Siècle ne parle, d'ailleurs, de cette rapacité de certains personnages que pour la déplorer. N'est-ce pas exiger plus de vertu que le parti n'en peut tolérer? L'amour des places, des sinécures, des pensions, n'est-il pas de pure essence républicaine, et, en fait de principes, en connaît-on présentement d'autres que celui-ci: émarger?

Se rappelle-t-on la fière maxime des républicains de 1848? « Nous avons trois mois de misère au service de la République! » — Quelle guitare!

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Dans le numéro de votre journal de samedi dernier, vous rapportez que notre honorable député, M. Armand Rivière, s'est fait porter sur la liste des victimes du 2 décembre.

« J'ai vu plusieurs de ses amis qui connaissent le parfait désintéressement du très-honorable député; ils m'ont dit que s'il sollicite une pension, ce ne peut être que dans le louable but de l'abandonner au bureau de bienfaisance; du reste, M. Armand Rivière leur a répété bien souvent qu'il ne pouvait que bénir le coup d'État qui l'a fait ce qu'il est aujourd'hui.

« Agréez, monsieur le Rédacteur, mes civilités.

« Un petit employé républicain. »

Le petit employé républicain doit renoncer à son illusion, ajoute notre confrère. La pension que vient de happer M. le maire ne sera point versée au bureau de bienfaisance; M. le maire de Tours ne se présentera jamais aux guichets de cette charitable institution que pour y toucher une autre pension, si on veut la lui donner.

UNE CENTENAIRE.

Le 26 février, on enterrait à Lignéres, canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon, la nommée Marie Allery, veuve Lasseray, décédée à l'âge de 100 ans et 6 mois. Elle laisse une fille, veuve Pouillot, qui a plus de 70 ans, et beaucoup de petits-enfants et d'arrière-petits-enfants, dont le nombre est inconnu. Quel régime a-t-elle suivi pour arriver à un âge aussi avancé? Voilà ce qu'il serait utile de savoir pour ceux que la longévité humaine intéresse. Elle est restée veuve ayant cinq enfants en bas âge et pas de fortune. Pour les élever, il lui fallut manger plus souvent du pain bis que du pain blanc et boire moins de vin que d'eau. La merluche et la sardine, ou bien une gousse d'ail, quand elle en avait, c'était son régal. Donc, pour elle, point de grands repas où l'on se crève l'estomac, où l'on perd l'appétit. Vie de sobriété poussée à l'extrême limite, voilà le meilleur passeport pour aller loin ici-bas. Elle avait encore toutes ses idées quelques instants avant de mourir.

Bien que décédée dans un âge moins avancé, nous croyons intéressant de citer la dame veuve Marguerite Templé, qui vient de mourir, à 87 ans seulement, au village des Messières, commune du Grand-Auverné (Loire-Inférieure). Cette brave femme a eu 94 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, dont 75 sont actuellement vivants.

LA FLÈCHE.

Il y a en ce moment à La Flèche une petite ménagerie où se trouvent trois jeunes lions qu'une dompteuse, M^{me} Gaillard, fait travailler.

Mercredi soir, un jeune garçon perruquier de La Flèche est entré dans la cage avec la dompteuse — à la suite d'un pari fait entre lui et plusieurs de ses camarades.

La séance a eu lieu comme d'habitude, et le perruquier, fumant une cigarette pour se donner une contenance, est resté près de la dompteuse pendant toute la durée des exercices.

Seulement, en sortant, au souvenir sans doute des dangers qu'il avait courus, il est

devenu extrêmement pâle et a failli s'évanouir.

(La Sarthe.)

NANTES.

On parle beaucoup, à Nantes, d'une pêche extrêmement fructueuse, et presque fabuleuse, qui a été faite en Loire la semaine dernière. On cite un pêcheur qui, d'un seul coup de senne, a pris plus de 1,500 kilogrammes de poissons, presque tous des brèmes, sauf un brochet et une douzaine de gardons. Quand cette quantité innombrable de poissons amenée par la senne est arrivée au bord, l'eau en était littéralement noire, et cinq bateaux ont à peine suffi à son transport.

Ce coup de filet est évalué à plus de 700 francs. De mémoire de pêcheurs, on ne se rappelle pas avoir fait une pêche aussi abondante en Loire.

Les projets de voyage de M. Grévy sont décidément abandonnés, ainsi qu'il résulte de la note suivante du Voltaire :

« On assure qu'en présence des invitations qui lui sont adressées de toutes parts et auxquelles il lui est impossible de se rendre, le Président de la République, craignant de froisser certaines susceptibilités régionales, est décidé à ajourner le voyage qu'il se proposait de faire, en Bretagne, à la fin du mois prochain. »

Les Bretons se consolent facilement, dit l'Espérance de Nantes; mais ce sont les lapins de Mont-sous-Vaudrey qui ne seront pas contents.

LE MANS.

M. le général baron de Berckheim, nouvellement nommé au commandement du 4^e corps d'armée, a fait samedi son entrée solennelle dans la ville du Mans, dit le journal la Sarthe.

L'artillerie était rangée en bataille dans la rue d'Accès et la rue des Minimes, l'infanterie dans les rues Dumas, de l'Etoile et du Quartier.

Une batterie attelée était sur la place des Jacobins.

Le général, précédé des gendarmes et suivi de l'état-major et de l'escorte de dragons, a très-rapidement gagné le quartier général, où les réceptions ont eu lieu immédiatement.

Danger des armes à feu. — Un terrible accident vient de jeter la consternation dans le petit hameau de Pion, commune de Conlie, dit la Sarthe; un enfant de dix ans a tué son jeune frère, âgé de quatre ans à peine, en jouant avec un fusil chargé à plomb.

Ce fusil était suspendu au râtelier d'arme placé au-dessus de la cheminée; l'ainé, à l'aide d'une petite échelle, parvint à le saisir, et tout aussitôt il braqua le canon dans la direction de son frère et pressa la détente. Le coup, faisant balle, atteignit le malheureux enfant en plein visage, et quelques minutes après il rendait le dernier soupir.

Variétés.

L'Eucalyptus d'Australie. — Depuis que l'Eucalyptus Globulus est devenu à la mode dans nos jardins et dans les cultures forestières de la région chaude du littoral méditerranéen, on compte chaque jour à son actif de nouvelles vertus.

On signale d'abord sa croissance, si rapide qu'elle en paraît presque merveilleuse. En trois ans, l'Eucalyptus s'élève d'une dizaine de mètres et son tronc, dur et résistant comme du bois de fer, a atteint la grosseur d'un platane de dix ans. C'était là un admirable sujet pour raffermir les plages mouvantes des bords de la mer de Provence, et c'est pour cet emploi spécial qu'on l'importa beaucoup dans les dernières années en Europe.

Depuis, on s'est aperçu que cette vitalité puissante et robuste n'était rien au regard des autres vertus de l'Eucalyptus. Voilà dix ans qu'on le signale comme un anti-périodique puissant et que ses feuilles sont indiquées comme un des meilleurs succédanés du quinquina. Nous nous souvenons personnellement d'avoir vu un cas violent de fièvre intermittente guéri par une médication bien simple qui consistait à joncher de frondaisons fraîches d'Eucalyptus la chambre à coucher du malade.

Aujourd'hui, l'histoire de cet arbre prend un nouvel intérêt. Il constituerait un insecticide puissant. Quand un verger est ravagé par les invasions malfaisantes d'insectes, il suffit, paraît-il, de jeter des feuilles d'Eucalyptus sur le sol, sous les arbres fruitiers, pour que les bandes dévastatrices se tiennent à distance. Ou bien, si l'on veut être plus sûr d'éloigner l'écorce d'Eucalyptus tout autour des troncs que l'on désire protéger.

Si ces détails sont exacts, les feuilles d'Eucalyptus donneront certainement naissance à un nouveau commerce entre l'Europe et les Antipodes; peut-être trouvera-t-on que ces feuilles sont un remède efficace contre le phylloxera lui-même. (Le Commerce.)

QUELQUES DATES. — Le papier de chiffons parut en 1302. L'imprimerie fut inventée en 1436. Les premiers almanachs imprimés le furent par Purbach, à Vienne, en 1456. La première Bible parut à Metz en 1462. En 1471, ce fut Caxton qui lança la première presse d'imprimerie. Les premières notes de musique imprimées datent de 1502.

Le premier journal qui fit son apparition dans le monde fut la « Gazzett », à Nuremberg, en 1457.

Les premiers crayons fabriqués le furent dans les Etats-Unis, par W. Monrac, à Concord, N. H., en 1811.

La mise en usage des timbres-poste revient à l'Angleterre et elle date de 1840. Aux Etats-Unis, on commença à s'en servir en 1847.

La première annonce dans un journal date de 1648.

Le premier journal qui se fit exclusivement une spécialité des annonces se publia en 1657.

Faits divers.

Le Rhin à sec. — Par suite de la sécheresse persistante et sous l'influence du vent nord-est, les eaux du Rhin ont continué à baisser; l'autre semaine, elles marquaient au pont de Khel 50 centimètres; c'est 32 centimètres au-dessous du plus bas niveau de ce siècle. Le lundi et le mardi gras, une animation extraordinaire régnait en aval du pont de bateaux sur le banc de sable où se trouve établi un carrousel.

Un brasseur de Khel, pour fêter le carnaval, a fait rôti à la broche un mouton entier dans le lit desséché du fleuve; les amateurs ont été si nombreux qu'en moins d'une heure le gigantesque rôti avait complètement disparu.

Les chutes du Rhin à Schaffhouse présentent un spectacle curieux, car les rochers, minés et fouillés d'une façon étrange par les eaux qui les recouvrent habituellement, sont visibles presque jusqu'à leur base.

Vous savez la nouvelle mode? l'emploi de la ficelle dans la toilette? On portera de printemps des dentelles jaunes faites avec de la ficelle, des ombrelles à franges de ficelle, des chapeaux tressés en ficelle.

— Je suis bien sûre que la grosse baronne va adopter cette mode extravagante, disait une bonne petite amie.

— Alors, ma chère, on dira : le paquet et sa ficelle.

Un joli mot du docteur P...
On racontait l'autre soir, devant lui, qu'un de ses confrères, M. X..., spécialiste bien connu, était devenu spirité et passait son temps à évoquer les habitants de l'autre monde.
— Voyez-vous l'intrigant? s'écria le docteur P... Il se fait rendre ses visites!

SOCIÉTÉ NOUVELLE

De BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions.
52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants :
Pour le mois de Mars... 6.30 0/0 l'an.
Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.
Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

